

Direction du Cycle de l'Eau

Décision n°2023-294

Objet : Travaux d'amélioration et remise à niveau de certains postes d'exploitation des stations d'épuration de Mauves-sur-Loire, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu – Approbation du besoin et du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux – Lancement de la consultation – Attribution et signature du marché subséquent

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n°2018-59 du Conseil métropolitain du 13 avril 2018 autorisant le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour les travaux divers sur les stations de traitement, postes de refoulement et déversoirs d'orages des eaux usées et pluviales de Nantes Métropole,

Vu l'accord-cadre n°2020-70040 ayant pour objet les travaux visés à l'alinéa précédent, notifié le 17 janvier 2020 à ses trois attributaires que sont :

1) le groupement solidaire constitué par la société DLE OUEST agissant en tant que mandataire, et les sociétés EIFFAGE GÉNICE CIVIL d'une part, et BREMAUD EPUR d'autre part, toutes deux agissant en qualité de cotraitants,

2) le groupement conjoint constitué par la société GTM OUEST agissant en tant que mandataire solidaire, et les sociétés COFEX MÉDITERRANÉE, LE DU INDUSTRIE, et SOGEA OUEST TP Agence Briand, toutes trois agissant en qualité de cotraitants,

3) le groupement conjoint constitué par la société SADE CGTH agissant en tant que mandataire solidaire, et la société JOUSSE SAS agissant en qualité e cotraitant,

Considérant que suite aux rendus des études de diagnostics menées en 2020 sur certaines stations d'épuration d'une capacité supérieure à 2900 équivalents-habitants, il était nécessaire pour la maîtrise d'ouvrage de prioriser les actions de travaux qui seraient à mener à court terme ; que ces travaux ont un double objectif : remettre à niveau ces installations afin d'améliorer leur exploitation et renouveler certains équipements ou ouvrages en attendant la mise en œuvre d'opérations d'extension de ces usines de traitement des eaux usées,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de l'opération, qui est assurée par la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole, a remis le projet et qu'il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permettent pas un allotissement,

Considérant que l'objet du marché subséquent n°4 à lancer entre dans le périmètre de l'accord-cadre multi-attributaires de travaux n°2020-70040 visé plus haut,

Considérant que cet accord-cadre, conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification, soit le 17 janvier 2020, est reconductible trois fois, par période successive d'une année, et a été reconduit en 2021, 2022 et 2023.

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale relative à l'opération n°2021-10131 « Eaux usées – Travaux sur ouvrages », un montant de 200 000,00 € HT soit 240 000,00 € TTC est affecté à ces travaux,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de douze semaines dont quatre dédiées à la période de préparation du marché, à compter soit de la date de notification de l'ordre de service de démarrage, soit de la date de démarrage effectif qui sera expressément consignée dans celui-ci,

Considérant qu'en application de l'accord-cadre multi-attributaires précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès de ses trois titulaires, tels que désignés ci-dessus, pour la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration et à la remise à niveau de postes d'exploitation des stations d'épuration de Mauves-sur-Loire, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°043 libellée « Eaux usées », opération n°2021-10131, libellée « Eaux usées - Travaux sur ouvrages ».

Décide

Article 1^{er} – Travaux d'amélioration et remise à niveau de certains postes d'exploitation des stations d'épuration de Mauves-sur-Loire, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu – Approbation du besoin et du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux – La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole – Lancement de la consultation, auprès des trois titulaires, via un marché subséquent n°4 à l'accord-cadre portant sur des travaux divers pour stations de traitement, déversoirs d'orages et postes de refoulement des eaux usées et pluviales du territoire de Nantes Métropole – Marché n°2020-70040 – Durée du marché subséquent : douze semaines dont quatre dédiées à la période de préparation du marché, à compter soit de la date de notification de l'ordre de service de démarrage, soit de la date de démarrage effectif qui sera expressément consignée dans celui-ci – Montant estimatif : 200 000,00 € HT soit 240 000 € TTC,

Article 2 – Attribution et signature du marché subséquent à conclure.

Article 3 – De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 08/03/2023

Pour la Présidente,
Le Vice-Président délégué

mis en ligne le :

13 MARS 2023

Robin SALECROIX

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230308-2023_294DEC-AU
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023